

ALLOCATION

Prononcée dans l'église de Ste-Thérèse, le 7 mars 1880, à l'occasion de la visite de Mgr Ignace Bourget, archevêque de Martianopolis, par le Rév. J. B. Proulx.

Le passage de Monseigneur Bourget à Ste-Thérèse et la mission qu'il poursuit, nous mettent en mémoire l'allocation qui fut prononcée du haut de la chaire, lors de sa visite en cette paroisse, le 6, 7 et 8 mars 1880. Le noble prélat continue la même œuvre, sa présence soulève partout les mêmes enthousiasmes, son dévouement est couronné du même succès : par conséquent les paroles émuës qui lui furent adressées dans cette occasion ont dû conserver toute leur actualité.

Monseigneur,

Avec votre bienveillante permission, j'ajouterai quelques mots à cette circulaire que je viens de lire en votre nom. Mon intention, certes, n'est pas de commenter ce qui a été mieux dit que je ne pourrais le faire ; mais il reste, à mon avis, à combler certaines lacunes que vous a imposées une humilité bien connue. Votre bonté, je l'espère, Monseigneur, me pardonnera si j'ose soulever le coin du voile qui recouvre tant de souvenirs et tant de vertus. D'un autre côté, cette foule impressionnée serait en droit de m'adresser des reproches, si je descendais de cette chaire sans m'être fait auprès de votre Grandeur, d'une manière publique et solennelle, l'interprète de sa reconnaissance, de son amour et de son admiration.

Mes frères, la lecture que vous venez d'entendre peut se résumer en ces deux mots : confiance en la sainte Vierge, charité pour le prochain. Dites, mes chers frères, en ce moment pressés avec affection autour de la personne vénérée de votre ancien pasteur, en écoutant d'une oreille avide ces recommandations paternelles, ne nous semblaient-ils pas entendre le disciple bien-aimé, le fils adoptif de Marie, parvenu au terme de sa longue existence, de ses travaux et de son apostolat, dire et répé-